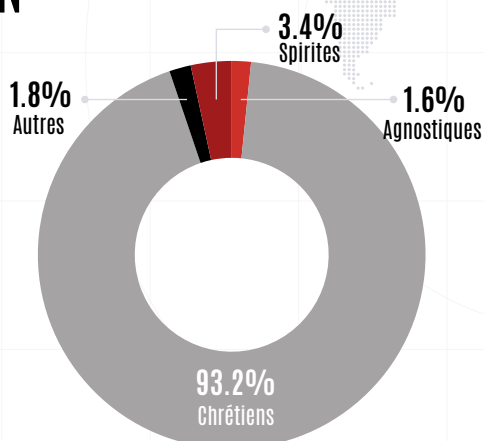




# ANTIGUA-ET-BARBUDA

## RELIGION



Population

**105,110**



PIB par habitant

**21,491 US\$**



Surface

**442 Km<sup>2</sup>**



Indice de Gini\*

**N.D.**

\*Inégalité économique

## LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ET SON APPLICATION EFFECTIVE

Dans le préambule de sa Constitution<sup>1</sup>, Antigua-et-Barbuda est définie comme une nation souveraine qui reconnaît « la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine » et « les droits et libertés fondamentaux de l'individu ».

Conformément à l'article 3, toute personne a droit à la protection de ses droits humains et libertés fondamentaux, sans distinction de race, de lieu d'origine, d'opinion ou d'affiliation politique, de couleur de peau, de croyance ou de sexe. Ces droits comprennent, entre autres, la liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association pacifiques, sous réserve du respect des droits et libertés d'autrui et de l'intérêt public.

L'objection de conscience au service militaire est reconnue à l'article 6 de la Constitution.

Conformément à l'article 11, alinéa 2, nul ne peut être entravé dans la jouissance de sa liberté de conscience. Celle-ci inclut la liberté de pensée et de religion, la liberté de changer de religion ou de croyance, de la manifester et de la propager par le culte, l'enseignement, la pratique et les rites, que ce soit individuellement ou collectivement,

en public ou en privé.

Sauf s'il donne son consentement ou, dans le cas de mineurs de moins de 18 ans, si le consentement est donné par un parent ou un tuteur légal, nul individu qui fréquente un lieu d'enseignement n'est tenu de recevoir une instruction religieuse, ni de participer à des services religieux ou de participer à des cérémonies religieuses autres que ceux de la religion qu'il professe (article 11, alinéa 2).

Nul ne peut être tenu de prêter serment contre ses croyances ou d'une manière contraire à sa religion ou à ses croyances (article 11, alinéa 3).

Conformément à l'article 14 (alinéas 1 et 3), aucune loi ne peut être discriminatoire en elle-même ou dans ses effets, la discrimination désignant le fait de traiter différemment une personne en raison de sa race, de son lieu d'origine, de ses opinions ou de son affiliation politiques, de sa couleur de peau, de ses croyances ou de son sexe.

Les ministres du culte ne peuvent être nommés sénateurs (article 30) ni élus à la Chambre (article 39).

Vendredi Saint, Pâques, lundi de Pentecôte et Noël sont jours fériés.<sup>2</sup>

Conformément à l'article 19 de la loi de 2008 sur l'éducation,<sup>3</sup> les élèves peuvent exprimer des croyances ou

des opinions religieuses, politiques, morales ou autres, tant qu'elles n'affectent pas les droits d'autres élèves ou personnes dans l'école.

L'article 29 dispose que l'admission dans une école publique ne peut être refusée pour des motifs tels que la race, le lieu d'origine, la croyance, le sexe, etc.

L'instruction religieuse fait partie du programme scolaire des écoles publiques et semi-publiques et est enseignée selon un programme scolaire adopté par l'école, qui ne doit pas inclure le catéchisme distinctif d'une religion particulière (article 147). Conformément à l'article 11, alinéa 2, les parents peuvent exprimer leurs objections s'ils le souhaitent.

En janvier 2019 a été promulguée une loi<sup>4</sup> permettant aux membres d'un groupe religieux – y compris, mais pas uniquement, les fidèles de la religion rastafarienne – de cultiver, posséder et transporter certaines quantités de cannabis à des fins religieuses. Le cannabis est également autorisé pour les cérémonies religieuses. Il est impératif de prévenir à l'avance les autorités.

## INCIDENTS ET DÉVELOPPEMENTS

En août 2018, l'Église de Dieu de la Prophétie a été approuvée par la loi n° 11 de 2018.<sup>5</sup>

En janvier 2019, la Loi sur le cannabis de 2018 (n° 28 de 2018) a été approuvée. La loi traite, entre autres, de l'usage religieux du cannabis.<sup>6</sup>

En avril 2019, la loi (de modification) n° 2 de 2019 sur l'abus de drogues a été approuvée. En vertu de cette loi, le Conseil national des drogues comprend un membre

issu du Conseil chrétien d'Antigua-et-Barbuda ou d'une autre organisation religieuse.<sup>7</sup>

En mars 2020, à Bolans, l'Église de Dieu du Nouveau Testament du district d'Antigua et la police ont été impliquées dans un incident au cours duquel des agents ont tenté de disperser un rassemblement de plus de 25 personnes, conformément à la réglementation sanitaire sur le covid-19. Le pasteur et trois membres de la communauté ont résisté à la police et ont été inculpés. Dans une lettre, l'évêque administratif de l'Église s'est excusé pour « l'événement malheureux qui a eu lieu ». Il a noté qu'en tant qu'organisation, l'Église sait qu'elle doit respecter les mêmes normes que tout le monde et qu'elle doit se conformer aux lois et règlements du pays.<sup>8</sup>

En mai 2020, l'état d'urgence en place dans tout le pays a été prolongé jusqu'en juin. Toutefois, certaines modifications ont été apportées aux restrictions. Les Églises ont été autorisées à célébrer leurs rites, y compris les baptêmes, confirmations, mariages, funérailles, tant que les mesures de distanciation sociale exigées par les autorités sanitaires étaient respectées.<sup>9</sup>

## PERSPECTIVES POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Aucun incident d'intolérance ou de discrimination religieuse n'a été signalé au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. Au contraire, plusieurs évolutions législatives ont eu lieu en termes de liberté religieuse, y compris, entre autres, la réglementation de l'usage religieux du cannabis. Dans un avenir immédiat, les perspectives de la liberté religieuse sont positives.

## NOTES DE FIN DE TEXTE / SOURCES

1 Antigua and Barbuda 1981, Constitute Project, [https://www.constituteproject.org/constitution/Antigua\\_and\\_Barbuda\\_1981?lang=en](https://www.constituteproject.org/constitution/Antigua_and_Barbuda_1981?lang=en); "The Constitution of Antigua and Barbuda (Amendment) Bill, 2018," Antigua Barbuda Law, <http://laws.gov.ag/wp-content/uploads/2018/10/CONSTITUTION-OF-ANTIGUA-AND-BARBUDA-AMENDMENT-BILL-2018.pdf>.

2 "Antigua and Barbuda Public Holidays (Amendment) Bill, 2019, No. 11 of 2019," Antigua Barbuda Law, <http://laws.gov.ag/wp-content/uploads/2019/10/Public-holiday-Amendment-Bill-2019-Draft-15.10.2019-1.pdf>.

3 "The Education Act, 2008," Antigua Barbuda Law, published in the Official Gazette Vol. XII No. 10 12 February 2009, <http://laws.gov.ag/wp-content/uploads/2019/02/a2008-21.pdf>.

4 "The Cannabis Act No. 28 of 2018," Antigua Barbuda Law, published in the Official Gazette Vol. XXXIX No. 7, 24<sup>th</sup> January 2019, <http://laws.gov.ag/wp-content>.

5 "The Church of God of Prophecy (incorporation) Act 2018 No. 11 of 2018," Ministry of Justice and Legal Affairs, <http://legalaffairs.gov.ag/pdf>.

6 "The Cannabis Act No. 28 of 2018," op. cit.

7 "The Misuse of Drugs (amendment) Act 2019 9 No. 2 of 2019," Revista Latinoamericana de de derecho y religión, N. 9 (14) June 2019, <http://ojs.uc.cl/index.php/bjur/article/view/1951>.

8 "J'can pastor, worshippers breach gathering ban in Antigua," Jamaica Observer, 2 avril 2020. [http://www.jamaicaobserver.com/news/j-can-pastor-worshippers-breach-gathering-ban-in-antigua\\_191123](http://www.jamaicaobserver.com/news/j-can-pastor-worshippers-breach-gathering-ban-in-antigua_191123).

9 "Antigua and Barbuda COVID-19 state of emergency extended to June 12 with amended regulations," Antigua & Barbuda High Commission, 14 mai 2020, <https://antigua-barbuda.com/antigua-and-barbuda-covid-19-state-of-emergency-extended-to-june-12-with-amended-regulations> (page consultée le 22 août 2020); Jascene Dunklet-Malcolm, "Covid-19 update Antigua and Barbuda May 6," Caricom Today, 6 mai 2020, <https://today.caricom.org/2020/05/06/covid-19-update-antigua-and-barbuda-may-6/>.